

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2208

20 août 2014

SOMMAIRE

AltaFund General Partner S.à r.l.	105976	Euro-Getränke A.G.	105981
Alzette S.à r.l.	105984	European Financing Partners S.A.	105982
area800 Holding S.A.	105941	European Hotel S.A.	105943
Art Décor S.A.	105938	European Hotel Venture S.C.A.	105982
Bakul S.à r.l.	105938	Falkade SA, SPF	105972
Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l.	105939	Films factoring & catalogue S.A.	105941
Climre S.A.	105939	Forum European Realty Income IV GP SCSp	105971
Codebel Luxembourg S.A.	105984	Gathi Succession S.à r.l. SPF	105974
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) .	105941	Grow'Lux	105973
Darmo Holdings S.à r.l.	105942	iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.	105964
Darmo Investment S.à r.l.	105942	JOHIM Luxembourg	105976
Davma S.à r.l.	105964	MFO-A Lux S.à r.l.	105945
DFR Investment S.à r.l.	105961	Patrimonio Invest S.A.	105978
DHH Diaporos Hill House	105944	Pelton S. à r.l.	105939
Dojolux S.à r.l.	105966	Pibaj S.A.	105940
Domazo Group S.à r.l.	105976	Remtrans Logistic Sàrl	105939
Double G Investments	105942	Sapphire (Burnley) Nominee Limited ...	105982
Duferco Logistic S.A.	105943	SOMERS Luxembourg	105976
Duwel Family	105943	Tilad Offenbach Holding Company Limi- ted S.à r.l.	105959
East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	105943	Vialegis S.A.	105938
Edmaco International S.A.	105942	Vide S.A.	105975
Emploi Systeme S.A.	105967	ZAC Marnach S.A.	105938
EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	105943	Zeliplast S.à r.l.	105938
Erste International S.A.	105943	Zelitec Group S.à r.l.	105939
Eurofin International S.A.	105969		

Art Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.570.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082846/9.
(140098359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Vialegis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.824.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 12 juin 2014.
Référence de publication: 2014082705/10.
(140097537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

ZAC Marnach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 162.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082732/10.
(140097439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Signature.

Zeliplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 170.303.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082734/10.
(140097176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Signature.

Bakul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.630.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour: BAKUL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014082876/15.

(140097921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Cabinet de gestion immobilière GREKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 104.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082896/9.

(140098479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Zelitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 157.390.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082735/10.

(140097339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Remtrans Logistic Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clervaux, le 05 juin 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014082756/10.

(140096119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Climre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.386.

Dépôt complémentaire aux comptes annuels au 31/12/2013 déposés le 22/05/2014, numéro du dépôt antérieur: L140084457

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082935/11.

(140098481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014087952/14.

(140103650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pibaj S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.525.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIBAJ S.A." ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1706 du 16 juillet 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.525

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3039 du 30 novembre 2013.

La séance est ouverte à 09.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau constatant que les CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (5.750) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 575.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 75.000.- (soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 575.000.- (cinq cent soixante-quinze mille euros) à EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) par l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, libérées par un apport en numéraire;

2.- Souscription des 750 nouvelles actions par un actionnaire existant;

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prises;

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 75.000.- (soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 575.000.- (cinq cent soixante-quinze mille euros) à EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) par l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution:

Après avoir constaté la renonciation au droit de souscription préférentiel par l'un des actionnaires, Madame Constance BERTIN, épouse ALLIBERT, née à Boulogne Billancourt (France), le 18 janvier 1961, demeurant à 75116 Paris, 9, rue de Magdebourg déclare souscrire à l'intégralité des actions nouvellement créées.

tous ici représentés par leur mandataire spécial Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

agissant en vertu de procurations sous seing privé à elle données.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Laquelle souscriptrice représentée par son mandataire susnommé a déclaré souscrire les SEPT CENT CINQUANTE (750.-) actions nouvelles de la façon indiquée ci-dessus et les libérer intégralement par un versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, de sorte que la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital social souscrit de la société est fixé à SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 650.000.-) représenté par SIX MILLE CINQ CENT (6.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées."

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.300.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/06/2014. Relation: EAC/2014/8442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087956/77.

(140104418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

area800 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082774/10.

(140098443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Films factoring & catalogue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILMS FACTORING & CATALOGUE S.A.

Référence de publication: 2014082775/10.

(140098077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.054.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014082950/11.

(140098205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.710.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014083658/10.

(140099263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Double G Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083647/10.

(140099122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014083634/11.

(140099368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014083635/11.

(140099656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Edmaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.232.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EDMACO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014083684/12.

(140099658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Duwel Family, Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 102, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.865.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083660/10.

(140099425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel S.A.

Référence de publication: 2014083669/10.

(140098970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083661/11.

(140099088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.195.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014083666/11.

(140099542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERSTE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014083667/12.

(140099297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

DHH Diaporos Hill House, Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 4.997.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "WPHD Welcome Private Hospitality Development S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174733,

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son Mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que suite à un transfert de parts sociales intervenu ce jour sous seing privé, "WPHD Welcome Private Hospitality Development S.A." est devenue l'associée unique (l'"Associé Unique") de la société civile régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DHH Diaporos Hill House", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4997, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 672 du 19 mars 2013, (la "Société");

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à mille euros (EUR 1.000.-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Que l'Associé Unique constitue pour mandataire spéciale avec faculté de substituer en tout ou partie toute personne morale ou physique qu'il lui plaira, Madame Chamaidi VASIOU (de Alexandre et de Anna) née le 28 octobre 1961 à Thessalonique, avocate, domiciliée à Dioskouridi et Galinou Gonia, POLYGIROS, ayant la pièce d'identité numéro AK 999472 à l'effet de déposer au rang des minutes d'un notaire grec le présent acte de transmission universelle de patrimoine, réitérer en tant que de besoin la transmission de propriété universelle de l'actif et du passif de la Société au nombre duquel la propriété immobilière ci-après désignée, faire toutes déclarations et signer tous actes et pièces utiles ou nécessaires pour assurer auprès du service du cadastre ou tous autres services la constatation du transfert de la propriété immobilière ci-après désignée, ainsi que la dissolution de la Société et faire toutes évaluations qu'il appartiendra pour assurer la publicité auprès du service du cadastre ou autre.

De même le mandataire pourra signer tous actes et pièces et faire toutes déclarations qu'il appartiendra auprès de toutes administrations, fiscales, sociales ou autres qui s'avèreraient utiles ou nécessaires consécutivement à la transmission universelle de patrimoine ci-après.

Et d'une manière générale faire le nécessaire.

V. Que la Société constitue avant sa dissolution pour mandataire spéciale avec faculté de substituer en tout ou partie toute personne morale ou physique qu'il lui plaira, Madame Stavroula Varagianni de George et Andromaque, entrepreneur en bâtiments, née le 27 décembre 1964 à Thessalonique, résidente de Thessalonique, 7 rue Aristotelous, porteuse de carte d'identité grecque numéro 721838/19-04-2011 du Département de la Police et Sécurité de Pilea Thessalonique, numéro fiscal 046 183 260 du Bureau d'Imposition numéro 2 de Thessalonique, à l'effet de déposer au nom de la Société le présent acte de transmission universelle de patrimoine au rang des minutes d'un notaire Grec, réitérer en tant que de besoin la transmission de propriété universelle de l'actif et du passif de la Société au nombre duquel la propriété immobilière ci-après désignée, faire toutes déclarations et signer tous actes et pièces utiles ou nécessaires pour assurer auprès du service du cadastre ou tous autres services la constatation du transfert de la propriété immobilière ci-après désignée, ainsi que la dissolution de la Société et faire toutes évaluations qu'il appartiendra pour assurer la publicité auprès du service du cadastre ou autre.

De même le mandataire pourra effectuer toutes déclarations auprès de toutes administrations fiscales, sociales ou autre consécutives à la transmission universelle de patrimoine objet des présentes et sa dissolution.

Et d'une manière générale faire le nécessaire.

VI. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour;

VII. Que l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. Que l'Associé Unique, par l'effet de la dissolution, est investi par transmission universelle du patrimoine de tout l'actif de la Société, et plus particulièrement, que l'Associé Unique se déclare investi de l'actif immobilier de la Société situé en Grèce et consistant en la possession et propriété exclusive d'un terrain d'une extension totale de deux mille deux-cents vingt-cinq mètres carrés et trente-cinq centimes (2.225,35) à la Préfecture de Macédoine Centrale, de l'unité régionale de Chalkidiki, de la Municipalité de Sithonia, de l'unité municipale de Sithonia, de la communauté municipale de Agios Nikolaos et à l'île DIAPOROS, avec la résidence antique y située, bâtie en vertu du permis du Département d'Urbanisation de Poligiros de Chalkidiki numéro 104/14-03-1990, d'une extension de quatre-vingt-onze (91) mètres carrés, comme légalisée selon les lois 4014/11 et 4178/13, comme cette propriété (terrain et bâtiment) est décrite en détail au contrat numéro 1750/2013 de la notaire de Thessalonique Elissavet Antoniadou inscrit au cadastre de Sykia (Tome 482, Numéro 67).

IX. Que ceci étant, la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

X. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

XI. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

XII. Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les parts sociales de la Société ainsi qu'à l'annulation du livre des associés nominatifs de la Société en présence du notaire instrumentant.

Sur base de ces faits le notaire constate la cessation des activités de la société "DHH Diaporos Hill House" et la déclare comme dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2014. LAC/2014/26535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085326/86.

(140101353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

MFO-A Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.893.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared

1. MFO-A LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5540847 (the "Founding Shareholder 1"), and

2. Mr. Sergey Dmitrievich ALESHIN, born in Moscow, Russia, on 7 October 1930, professionally residing at Protokovskiy Per., Building 6, Apt. 35, Moscow, Russia 129090 (the "Founding Shareholder 2", together with the Founding Shareholder 1, the "Founding Shareholders"),

each here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholders, each represented by the Representative, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August

1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially two shareholders. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "MFO-A Lux S.à r.l."

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management (as defined in these Articles) is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share Capital, Transfer of Shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing one hundred percent of the issued share capital of the Company.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders representing one hundred percent of the issued share capital of the Company who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders representing one hundred percent of the issued share capital of the Company.

9.4 The Shareholders representing one hundred percent of the issued share capital of the Company may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one Manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the

meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and/or in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to sections 12.8 and 13, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 Subject to section 13, if the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Subject to section 13, decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Major Decisions.

13.1 The quorum for Board meetings relating to any Major Decision(s) (as defined below) is the presence or representation at the relevant Board meeting of all Board members holding office.

13.2 Decisions of the Board relating to any Major Decision(s) are taken by unanimous vote of all Board members holding office.

13.3 Any Major Decision(s) shall be implemented by the Company only upon prior approval of the Board in accordance with this section 13.

13.4 "Major Decisions" (each being a "Major Decision") shall include the following:

(a) any direct or indirect transfer, sale, assignment or disposition relating to the assets of the Company or any subsidiary company ("Subsidiary") in which the Company directly or indirectly owns an interest ("Assets");

(b) any financing by the Company or any Subsidiary relating to any Asset, or securitized transactions involving the Assets or any loan documentation executed by the Company or any Subsidiary, including any amendment or modification of any loan documentation, unless specifically contemplated by a loan made to the Company then in effect;

(c) any transaction between the Company or any Subsidiary and any Shareholder, any affiliated individual or entity as to any Shareholder ("Affiliate");

(d) any modification of or amendment to any purchase contract or other material agreement to which the Company or any Subsidiary are parties;

(e) any plan or agreement to acquire additional Assets;

(f) approving or making any distributions, or accepting any capital contributions, other than in cash;

(g) the selection of the accountant for the Company or any Subsidiary or any amendment or modification of the accounting policies and methods for the Company;

(h) the engagement of counsel for the Company or any Subsidiary;

(i) the adjustment, settlement or compromise of any claim, obligation, debt, demand, suit or judgment against the Company or any Subsidiary, the arbitration or consent to arbitration of any third party disputes or controversies of the Company or any Subsidiary or the institution, termination or settlement of any legal proceedings by or against the Company or any Subsidiary involving amounts in excess of Euro 25,000;

(j) approval of all insurance coverages, insurance binders and the issuers thereof to the extent they are inconsistent with the terms of any financing agreements to which the Company or any Subsidiary is a party;

(k) the hiring or termination of employees of the Company or any Subsidiary;

(l) the engagement pursuant to a written agreement of third party brokers or bankers;

(m) the commencement of insolvency proceedings;

(n) any amendment or modification of any organizational documents of any Subsidiary (or permit any Subsidiary to do the same);

(o) any change in the legal form of any Subsidiary or a merger, consolidation or reorganization of any Subsidiary or initiating a public offering of equity securities of any Subsidiary;

(p) any decision to enter into partnerships, joint ventures or other business arrangements or to form any entity;

(q) any expansion or restriction of the purposes or scope of any Subsidiary;

(r) taking any action that constitutes a default under any material contract, agreement or instrument to which the Company or any Subsidiary is a party;

(s) taking any action that, pursuant to the terms of any loan documents to which the Company or any Subsidiary is a party, requires the consent of a third party lender thereunder;

(t) taking or approving any action by or through a Subsidiary if such action would require the consent of all of the Shareholders if taken directly by the Company;

(u) entering into any agreement or taking any action which would cause a Shareholder or its Affiliate to become a guarantor party or to otherwise become personally liable for any indebtedness of the Company or any Subsidiary.

14. Representation of the Company.

14.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

14.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

14.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis-à-vis third parties only by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

15. Conflict of Interests.

15.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

15.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

15.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

16. Indemnification of Managers.

16.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

16.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

16.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

17. Audit.

17.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

17.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

17.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

18. Shareholders' Resolutions.

18.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

18.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

18.3 All Shareholders' resolutions (including any amendment to the Articles) must be approved by one hundred percent of the issued share capital.

19. Written Resolutions.

19.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

19.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

19.3 The formal requirements set forth in para. 19.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 19.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

19.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

20. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

20.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in the Grand Duchy of Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

20.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

20.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

20.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

20.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

20.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

21. Procedure at Shareholders' meetings.

21.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

21.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

21.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

21.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

21.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

21.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

21.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

21.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

23. Approval of financial statements.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

23.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Subject to and in accordance with any other agreement(s) which may exist at any given time among the Shareholders, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

25. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in accordance with any other agreement(s) which may exist at any given time among the Shareholders and the Company.

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution and liquidation.

26.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

26.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

Thereupon, the Founding Shareholders, represented by the Representative, declared to subscribe to and fully pay in cash all twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company as follows:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital	Amount paid-in
MFO-A LLC, prenamed	3,125	EUR 3,125	EUR 3,125
Mr. Sergey Dmitrievich Aleshin, prenamed	9,375	EUR 9,375	EUR 9,375
Total	12,500	EUR 12,500.-	EUR 12,500.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The Founding Shareholders, each represented by the Representative, ACTING IN THE HERE ABOVE STATED CAPACITIES, REPRESENTING THE WHOLE OF THE SUBSCRIBED CAPITAL, CONSIDERING THEMSELVES TO BE DULY CONVENEED, THEN HELD AN EXTRAORDINARY GENERAL MEETING AND UNANIMOUSLY PASSED THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

3. The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Sergey Dmitrievich Aleshin, born in Moscow, Russia, on 7 October 1930, professionally residing at Protopovskiy Per., Building 6, Apt. 35, Moscow, Russia 129090, as class A manager;
- Mr. Vadim Valger, born in Moscow, Russia, on 22 August 1972, professionally residing at 7 Penn Plaza, Suite 512 New York, NY 10001, United States of America, as class A manager,
- Mr. Joost Anton Mees, born in Delft, the Netherlands, on 27 September 1978, professionally residing at 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager, and
- Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, born in Schiedam, the Netherlands, on 5 November 1962, professionally residing at 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager.

4. The registered office of the Company shall be at 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the Representative, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said Representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu

1. MFO-A LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire de l'État de Delaware, États-Unis d'Amérique, sous le numéro 5540847 (l'«Associé Fondateur 1»), et

2. M. Sergey Dmitrievich Aleshin, né à Moscou, Russie, le 7 octobre 1930, demeurant professionnellement à Protopovskiy Per., Building 6, Apt. 35, Moscou, Russie 129090 (l'«Associé Fondateur 2», ensemble avec l'Associé Fondateur 1, les «Associés Fondateurs»),

chacun ici représenté par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les Associés Fondateurs, représentés par le Représentant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

STATUTS

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement deux associés. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «MFO-A Lux S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance (telle que définie dans les présents Statuts) est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Object.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital Social, Cessions de Parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant cent pour cent du capital social émis par la Société.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés représentant cent pour cent du capital social émis par la Société qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés représentant cent pour cent du capital social de la Société, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés représentant cent pour cent du capital social émis par la Société peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses Gérants un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un Gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8 et 13, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Sous réserve de la section 13, si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

12.9 Sous réserve de la section 13, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion du Conseil. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Décisions Importantes.

13.1 Le quorum pour les réunions du Conseil concernant toute(s) Décision(s) Importante(s) (telle(s) que définie(s) ci-dessous) est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question de tous les membres du Conseil en fonction.

13.2 Les décisions du Conseil relatives à toute(s) Décision(s) Importante(s) sont prises à l'unanimité des votes de tous les membres du Conseil en fonction.

13.3 Toute(s) Décision(s) Importante(s) sera/seront mise en application par la Société uniquement après l'approbation préalable du Conseil, conformément à la présente section 13.

13.4 «Décisions Importantes» (chacune, une «Décision Importante» comprendront:

(a) tout transfert direct ou indirect, vente, cession ou disposition concernant des actifs de la Société ou de toute filiale de la Société (la «Filiale») dans lesquels la Société détient un intérêt (les «Actifs»);

(b) tout financement par la Société ou par toute Filiale d'un Actif, toutes transactions sécurisées impliquant les Actifs ou tout document de prêt exécuté par la Société ou toute Filiale, y compris toute modification de tout document de prêt, sauf si spécifiquement envisagé par un prêt octroyé à la Société alors en vigueur ou en lien avec un prêt d'actionnaire;

(c) toute transaction conclue entre la Société ou toute Filiale et tout Associé, toute personne associée ou entité associée de tout Associé («l'Affilié»);

(d) toute modification de tout contrat d'achat ou de tout autre contrat important auquel la Société ou toute Filiale est partie;

(e) tout projet ou accord pour acquérir des Actifs supplémentaires;

(f) l'approbation ou l'octroi de toute distribution, ou l'acceptation de toute contribution de capital autrement qu'en numéraire;

(g) le choix du comptable de la Société ou de toute Filiale ou toute modification des conventions comptables ou des méthodes de comptabilité de la Société;

(h) le recrutement d'un conseiller pour la Société ou toute Filiale;

(i) l'ajustement, le règlement ou le compromis de toute réclamation, obligation, dette, procédure ou jugement envers la Société ou toute Filiale, l'arbitrage ou le consentement d'arbitrage de tous différends avec des tiers ou des contreparties que pourrait avoir la Société ou toute Filiale, ou l'institution, l'achèvement ou le règlement de toutes procédures légales à l'origine ou envers la Société ou toute Filiale impliquant des montants supérieur à EUR 25.000;

(j) l'approbation de toutes couvertures d'assurance, attestations d'assurance et de leurs émetteurs dans la mesure où ils sont en contradiction avec les dispositions de tous documents de financement auxquels la Société ou toute Filiale est partie;

(k) l'embauche ou le renvoi d'employés de la Société ou de toute Filiale;

(l) le recrutement, conformément à un contrat écrit, de courtiers ou banquiers indépendants;

(m) l'ouverture de procédures d'insolvabilité;

(n) toute modification de tous documents organisationnels de toute Filiale (ou permission à toute Filiale de faire la même chose);

(o) tout changement de la forme juridique de toute Filiale, ou toute fusion, consolidation, réorganisation de toute Filiale ou initialisation d'une offre publique de titres de participation de toute filiale;

(p) toute décision de conclure des partenariats, des joint venture ou tous autres accords commerciaux ou de former toute entité;

(q) toute expansion ou restriction des objectifs ou de la portée de toute Filiale;

(r) prendre toute action qui constitue un défaut en vertu de tout contrat ou instrument important auquel la Société ou toute Filiale est partie;

(s) prendre toute action qui, conformément aux dispositions de tout document de prêt auquel la Société ou toute Filiale est partie, requiert le consentement du Prêteur;

(t) prendre ou approuver toute action par ou à travers une Filiale qui requerrait le consentement de tous les Associés si elle était prise par la Société;

(u) conclure tout contrat ou prendre toute action qui impliquerait qu'un Associé ou sa Filiale devienne caution ou personnellement responsable des endettements de la Société ou de toute Filiale.

14. Représentation de la Société.

14.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

14.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

15.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

15.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

16. Indemnisation des Gérants.

16.1 La Société indemniserà son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant(s) de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

16.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

16.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

16.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

17. Commissaire aux comptes.

17.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

18. Résolutions des Associés.

18.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

18.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

18.3 Toute décision des Associés (y inclus la modification des Statuts) devra être approuvée par cent pour cent du capital social émis de la Société

19. Résolutions écrites.

19.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

19.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

19.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

19.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

20. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

20.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

20.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

20.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

20.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

20.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

20.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

21. Procédure lors des assemblées des Associés.

21.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

21.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

21.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

21.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

21.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

21.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

21.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

21.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

23. Approbation des comptes annuels.

23.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

23.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Sous réserve et en conformité avec toute autre convention qui peut exister à tout moment entre les Associés, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

25. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution, en conformité avec toute autre convention qui peut exister à tout moment entre les Associés et la Société.

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

26.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Suite à quoi, les Associés Fondateurs, représentés par le Représentant, déclarent souscrire à et payer en numéraire la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées par la Société comme le suit:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit	Montant payé
MFO-A LLC, préqualifié	3.125	EUR 3.125	EUR 3.125
M. Sergey Dmitrievich Aleshin, préqualifié	9.375	EUR 9.375	EUR 9.375
Total	12.500	EUR 12.500,-	EUR 12.500,-

La preuve de ces paiements a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les L'Associés Fondateurs, représenté par le Représentant, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

3. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Sergey Dmitrievich ALESHIN, né à Moscou, Russie, le 7 octobre 1930, demeurant professionnellement à Protokovskiy Per., Building 6, Apt. 35, Moscou, Russie 129090, en tant que gérant de classe A;

- M. Vadim VALGER, né à Moscou, Russie, le 22 août 1972, demeurant professionnellement à 7 Penn Plaza, Suite 512 New York, NY 10001, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A,

- M. Joost Anton MEES, né à Delft, Pays-Bas, le 27 septembre 1978, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B, et.

- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN, né à Schiedam, Pays-Bas, le 5 novembre 1962, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B.

4. Le siège social de la Société est fixé à 48, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut, ledit Représentant a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27033. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087155/778.

(140102945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.650.

In the year two thousand fourteen, on the third day of June

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited company Tilad Offenbach Investment Company Limited, with registered office at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, filed at the "Companies Registrar"

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The proxy holder requests the notary to enact that:

In the incorporation deed Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l. enacted by the officiating notary on April 14th, 2014, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg on May 6th, 2014, reference L140072711 in

process of being published with the Memorial C and the Recueil des sociétés et des associations, the articles of association of the Company need to be rectified and replaced by the following places:

I.

On the first page on after (...)

“There Appeared:

The limited company Tilad Offenbach Investment Company Limited, with registered office at Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, filed at the “Companies Registrar””

(...)

II. Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by Tilad Offenbach Investment Company Limited, as aforesaid.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately EUR 700.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den dritten Juni.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Tilad Offenbach Investment Company Limited, mit Gesellschaftssitz in Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen beim „Companies Registrar“

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

In der Gründungsurkunde von Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l. aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. April 2014, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 06. Mai 2014, unter der Referenz L140072711 dabei im Memorial C and the Recueil des sociétés et des associations, veröffentlicht zu werden, muss die Gründungsurkunde an folgenden Stellen berichtet werden:

I.

Auf Seite 9 nach (...)

“Ist erschienen:

Die Gesellschaft Tilad Offenbach Investment Company Limited, mit Gesellschaftssitz in Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen beim „Companies Registrar“”

(...)

II. Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von der Tilad Offenbach Investment Company Limited vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.“

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr 700,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER, Urkunde aufgenommen in Junglinster, am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2014. Relation GRE/2014/2273. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 16. Juni 2014.

Référence de publication: 2014087351/86.

(140103532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

DFR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.694.

In the year two thousand thirteen, the twenty-third day of December, before us Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DFR Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.694, with a share capital of EUR 46,241,200 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1339 of June 21, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 20, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of registration with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Delfin S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.420 with a share capital of EUR 520.929.950 (Delfin),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and,

DFR Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,000,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.602 (DFR Holding),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company, which is set at forty-six million two hundred forty-one thousand two hundred Euro (EUR 46,241,200) represented by one million eight hundred forty-nine thousand six hundred forty-eight (1,849,648) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of forty-five million three hundred forty-one thousand two hundred Euro (EUR 45,341,200) in order to bring the share capital from its present amount of forty-six million two hundred forty-one thousand two hundred Euro (EUR 46,241,200) to nine hundred thousand Euro (EUR 900,000), represented by thirty-six thousand (36,000) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-eight (1,813,648) shares held by Delfin with payment in kind of the redemption price of forty-eight million seven Euro and ninety-seven Cents (EUR 48,000,007.97) to Delfin, by way of setting off the redemption price against intercompany receivables from the Company on Delfin in the same amount;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and cancellation of one million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-eight (1,813,648) shares; and

3. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company decide to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of forty-five million three hundred forty-one thousand two hundred Euro (EUR 45,341,200) in order to bring the share capital from its present amount of forty-six million two hundred forty-one thousand two hundred Euro (EUR 46,241,200) to nine hundred thousand Euro (EUR 900,000), represented by thirty-six thousand (36,000) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-eight (1,813,648) shares held by Delfin with payment in kind of the redemption price of forty-eight million seven Euro and ninety-seven Cents (EUR 48,000,007.97) to Delfin, by way of setting off the redemption price against intercompany receivables from the Company on Delfin in the same amount.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000), represented by thirty-six thousand (36,000) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-troisième jour de décembre, par devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de des associés de DFR Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.694, disposant d’un capital social de EUR 46.241.200 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1339 du 21 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Delfin S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.420 disposant d'un capital social de EUR 520.929.950 (Delfin),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

DFR Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 1.000.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.602 disposant d'un capital social de un million d'Euro (EUR 1.000.000) (DFR Holding),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes susmentionnées sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à quarante-six millions deux cent quarante-et-un mille deux cent Euro (EUR 46.241.200) représenté par un million huit cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (1.849.648) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions trois cent quarante-et-un mille deux cent Euro (EUR 45.341.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-six millions deux cent quarante-et-un mille deux cent Euro (EUR 46.241.200), à neuf cent mille Euro (EUR 900.000), représenté par trente-six mille (36.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune par le biais du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de un million huit cent treize mille six cent quarante-huit (1.813.648) parts sociales détenues par Delfin avec paiement en nature du prix de rachat de quarante-huit millions sept Euro et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 48.000.007,97) à Delfin, par voie de déduction du prix de rachat contre des créances inter-compagnie de la Société envers Delfin du même montant;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital et l'annulation ci-dessus de un million huit cent treize mille six cent quarante-huit (1.813.648) parts sociales; et

3. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident de diminuer capital social souscrit de la Société par un montant de quarante-cinq millions trois cent quarante-et-un mille deux cent Euro (EUR 45.341.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-six millions deux cent quarante-et-un mille deux cent Euro (EUR 46.241,200) à neuf cent mille Euro (EUR 900.000), représenté par trente-six mille (36.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune par le biais du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de un million huit cent treize mille six cent quarante-huit (1.813.648) parts sociales détenues par Delfin avec paiement en nature du prix de rachat de quarante-huit millions sept Euro et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 48.000.007,97) à Delfin, par voie de déduction du prix de rachat contre des créances inter-compagnie de la Société envers Delfin du même.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés de la Société décident de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille Euro (EUR 900.000), représenté par trente-six mille (36.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquelles elle est responsable en raison du présent acte, est approximativement de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

La document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/73. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082979/156.

(140097820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082777/10.

(140098038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Davma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.873.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alain MANOUKIAN, chef d'entreprise, né le 19 février 1946 à Marseille (France), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Avenue de l'Observatoire, Belgique,

2.- Madame Danielle De POORTERE, retraitée, née le 02 décembre 1947 à Sint Niklaas (Belgique), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Avenue de l'Observatoire, Belgique,

ici représentée par Monsieur Alain MANOUKIAN, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes.

3.- Monsieur David MANOUKIAN, gérant de société, né le 10 janvier 1975 à Romans-sur-Isère (France), demeurant à -1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Avenue de l'Observatoire, Belgique,

Lesquelles comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée «DAVMA S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174.873, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 22 mars 2013, et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- qu'en leur qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social de la société, ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent trente-six mille sept cent cinquante euros (EUR 1.336.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à un montant d'un million trois cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (1.349.250,- EUR) par la création et l'émission de dix mille six cent quatre-vingt-quatorze (10.694) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

- Monsieur Alain MANOUKIAN, prénommé et ici présent, déclare souscrire à deux mille sept cent quatre-vingts (2.780) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, et de les libérer par apport en nature de vingt-six (26) parts sociales qu'il détient de la société à responsabilité limitée de droit français «DAVMA» dont le siège social se trouve 29, boulevard Gabriel Péri, F-26100 Romans-sur-Isère (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 419 557 848 (ci-après «DAVMA FRANCE»), évalués à 347.516,23 EUR (trois cent quarante-sept mille cinq cent seize euros et vingt-trois cents), dont 347.500,- EUR (trois cent quarante-sept mille cinq cents euros) sont alloués au compte capital social et le solde de 16,23- EUR (seize euros et vingt-trois cents) au compte prime d'émission.

- Madame Danielle De POORTERE, prénommée, et représenté comme ci-avant, déclare souscrire deux mille sept cent quatre-vingt (2.780) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, et de les libérer par apport en nature de vingt-six (26) parts sociales qu'il détient de la société à responsabilité limitée de droit français «DAVMA» dont le siège social se trouve 29, boulevard Gabriel Péri, F-26100 Romans-sur-Isère (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 419 557 848 (ci-après «DAVMA FRANCE»), évalués à 347.516,23 EUR (trois cent quarante-sept mille cinq cent seize euros et vingt-trois cents), dont 347.500,- EUR (trois cent quarante-sept mille cinq cents euros) sont alloués au compte capital social et le solde de 16,23- EUR (seize euros et vingt-trois cents) au compte prime d'émission.

- Monsieur David MANOUKIAN, prénommé et ici présent, déclare souscrire cinq mille cent trente-quatre (5.134) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, et de les libérer par apport en nature de quarante-huit (48) parts sociales qu'il détient de la société à responsabilité limitée de droit français «DAVMA» dont le siège social se trouve 29, boulevard Gabriel Péri, F-26100 Romans-sur-Isère (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 419 557 848 (ci-après «DAVMA FRANCE»), évalués à 641.779,96 EUR (six cent quarante-et-un mille sept cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize cents) dont 641.750,- EUR (six cent quarante-et-un mille sept cent cinquante euros) sont alloués au compte capital social et le solde de 29,96 EUR (vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize cents) au compte prime d'émission.

Evaluation

La valeur dudit apport a été fixée à un million trois cent trente-six mille huit cent douze euros (1.336.812,42- EUR) et a été évaluée par les souscripteurs des nouvelles parts émises par la société.

Un million trois cent trente-six mille sept cent cinquante euros (EUR 1.336.750,-) sont alloués au compte capital social et le solde au compte prime d'émission, tel que détaillé ci-dessus.

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Les souscripteurs ici présents, déclarent expressément que:

- (i) les souscripteurs sont les seuls propriétaires de tous les Actifs;
- (ii) les parts sociales sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les parts sociales apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les parts sociales apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (v) «DAVMA FRANCE» est dûment constituée et existe valablement;
- (vi) à leur connaissance, «DAVMA FRANCE» ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions; et
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actifs soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (1.349.250,- EUR), représenté par dix mille sept cent quatre-vingt-quatorze (10.794) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de rectifier l'adresse des associés et des gérants à savoir: Madame Danielle De POORTERE, de Monsieur Alain MANOUKIAN et de Monsieur David MANOUKIAN demeurant tous les trois à B-1180 Uccle, Villa d'Este-37B, Avenue de l'Observatoire, Belgique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur David MANOUKIAN, gérant de société, né le 10 janvier 1975 à Romans-sur-Isère (France), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este-37B, Avenue de l'Observatoire, Belgique, en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain MANOUKIAN, Danielle De POORTERE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2014. Relation GRE/2014/2084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014082974/101.

(140097913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Dojolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, an der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 111.447.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc DEMOULIN, agent commercial, né le 12 octobre 1961 à Liège (Belgique), demeurant à B-6953 Ambly, 3, rue du Cimetière.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. - Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Dojolux S.à r.l.", avec siège social à L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 111.447, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 240 du 02 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1981 du 13 août 2008 (ci-après la "Société").

II. - Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant au comparant comme suit:

- Monsieur Jean-Luc DEMOULIN, pré-qualifié:

Cinq cents parts sociales 500

Total des parts: cinq cents parts sociales 500

III. - L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims à L-9638 Pommerloch, 7, an der Gaass
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société
3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims à L-9638 Pommerloch, 7, an der Gaass.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. DEMOULIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2014. Relation: DIE/2014/7383. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082963/55.

(140097839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Emploi Systeme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5890 Alzingen, 8, rue Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 187.089.

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un mai,

Pardevant Nous, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

EMPLOI SYSTEME S.A.

ayant son siège social à L-5890 Alzingen, 8, rue Wercollier (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 187.089

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2014, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ugo LOUSTALET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Manfred OLM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic PICCIN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant total de cent quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 104.895.-) moyennant

augmentation du capital social de la somme de SEIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (16.650.- euros) et ce moyennant l'émission et création de TROIS CENT TRENTE-TROIS (333) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.-) par action, ayant les mêmes droits que les actions existantes, et moyennant paiement de la somme de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (88.245.- euros) à titre de prime d'émission, soit la somme de 265.- euros par action à titre de prime d'émission, la dite somme étant affectée au compte prime d'émission.

2. Admission à la souscription de l'augmentation de capital

3. Intervention aux fins de souscription et de libération

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE euros (66.650.- EUR), divisé en mille trois cent trente-trois actions de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions aux conditions et aux termes prévus par la loi.»

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant total de cent quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 104.895.-) moyennant:

- augmentation du capital social de la somme de SEIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (16.650.- euros) moyennant l'émission et création de TROIS CENT TRENTE-TROIS (333) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.-) par action, ayant les mêmes droits que les actions existantes,

- paiement de la somme de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (88.245.- euros) à titre de prime d'émission, soit la somme de 265.- euros par action à titre de prime d'émission, la dite somme étant affectée au compte prime d'émission

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire - notant la renonciation de la part des actionnaires existants à tout droit de préemption - décide d'accepter la souscription et le paiement des 333 actions nouvellement émises comme suit:

Monsieur Jean-Marc LOUSTALET, demeurant à 40 Avenue Talabot, Marcseille (France)	222 actions
Monsieur Arnaud RIGAL, demeurant à 59 rue de la Fondation Dorothee Petit, Irigny (France)	63 actions
Monsieur Manfred OLM, demeurant à Hameau des Prudhommes, F- 38800 Autrans (France)	16 actions
La société de droit français L2L Consulting Sarl, ayant son siège social à 8 rue Jean Pernin, Saint-Ouen (France), ici représentée par Monsieur Ludovic PICCIN,	<u>32 actions</u>
Total	333 actions

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1. Monsieur Jean-Marc LOUSTALET, demeurant à 40 Avenue Talabot, Marcseille (France) lequel comparant déclare souscrire 222 actions d'une valeur nominale de 50.- euros par actions. Le paiement de la dite souscription a été réalisée moyennant un paiement de la somme de 69.930.-euros, dont la somme de 58.830.- euros est affectée au compte primes d'émission.

2. Monsieur Arnaud RIGAL, demeurant à 59 rue de la Fondation Dorothee Petit, Irigny (France) lequel comparant déclare souscrire 63 actions d'une valeur nominale de 50.- euros par actions. Le paiement de la dite souscription a été réalisée moyennant un paiement de la somme de 19.980.- euros, dont la somme de 16.695.- euros est affectée au compte primes d'émission.

3. Monsieur Manfred OLM, demeurant à Hameau des Prudhommes, F-38800 Autrans (France) lequel comparant déclare souscrire 16 actions d'une valeur nominale de 50.- euros par actions. Le paiement de la dite souscription a été réalisée moyennant un paiement de la somme de 4.995.-euros, dont la somme de 4.240.- euros est affectée au compte primes d'émission.

4. La société de droit français L2L Consulting Sarl, ayant son siège social à 8 rue Jean Pernin, Saint-Ouen (France), ici représentée par Monsieur Ludovic PICCIN lequel comparant déclare souscrire 32 actions d'une valeur nominale de 50.- euros par actions. Le paiement de la dite souscription a été réalisée moyennant un paiement de la somme de 9.990.- euros, dont la somme de 8.480.- euros est affectée au compte primes d'émission.

Eu égard aux apports en numéraire, le montant de 104.895.-euros est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence, l'article 5, 1^{er} paragraphe des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE euros (66.650.- EUR), divisé en mille trois cent trente-trois actions de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions aux conditions et aux termes prévus par la loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement DEUX MILLE euros (EUR 2.000.-).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signés: U. LOUSTALET, M. OLM, L. PICCIN, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: EAC/2014/7542. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082995/115.

(140098307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Eurofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "EUROFIN INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100928, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 15 juillet 2004,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large.

Néanmoins, la société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.”

2. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'étendre et de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 2 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1) de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour la deuxième phrase de l'article 8 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 8. (deuxième phrase).** La société sera engagée soit (i) par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.”

Troisième résolution

L'Assemblée constate que le capital autorisé est venu à échéance et décide de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts comme suit:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,-EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ils ont décidé de nommer Monsieur Manuel MONTEIRO MAGALHAES, gérant de société, né à Porto (Portugal), le 30 avril 1958, demeurant à P-4100-116 Porto, 1756 Av Boasvista - 5° Andar (Portugal), à la fonction d'administrateur-délégué.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Conformément à l'article 8 des statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2014. LAC/2014/25654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014083001/106.

(140098164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Forum European Realty Income IV GP SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.723.

— EXTRAIT

I/ La Société, Forum European Realty Income IV GP SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 27 mai 2014 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, con-

vertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- FERI IV GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187595.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014083011/48.

(140098386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Falkade SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.086.

L'an deux mille quatorze,

le trois juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «ULSTER ASSOCIATES INC.» une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola, VG1110 (Iles Vierges Britanniques), immatriculée sous le numéro 1015531,

ici représentée par:

Monsieur Bogdan PUŠNIK, demeurant à SI-1000 Ljubljana, 20, na Gaju (Slovénie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 mai 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «FALKADE S.A.-SPF», une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 06 janvier 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, le 05 avril 2011, sous le numéro 639 et page 30654 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B sous le numéro 158 086.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trente-deux (32) actions ordinaires, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé la dissolution anticipée de la Société et à cet effet la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer:

la société «ULSTER ASSOCIATES INC.» une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola, VG1110 (Iles Vierges Britanniques), immatriculée sous le numéro 1015531,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Actionnaire a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. PUŠNIK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2014. Relation: EAC/2014/7959. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014083013/61.

(140098197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Grow'Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 173.466.

L'an deux mil quatorze, le vingt mai,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée Grow'Lux S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4702 Pétange, 29 rue Robert Krieps, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.466,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial, en date du 26 janvier 2013, numéro 199, page 9.520.

Ont comparu:

1) Monsieur Davy SPRUNCK, commerçant, né le 12 mai 1980 à Longeville-les-Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-Lès-Metz, 75 rue Saint André.

2) Monsieur François CONTET, directeur commercial, né le 23 janvier 1981 à Rosny-sous-Bois (France), demeurant à F-93340 Le Raincy, 3 allée Gambetta,

ici représenté par Monsieur Davy SPRUNCK, suivant procuration annexée aux présentes.

La partie sub 1) a acquis 50 parts sociales de la société CULTURE INDOOR, suivant un acte de cession sous seing privé, laquelle cession de parts est annexée en copie aux présentes, le tout aux conditions convenues entre parties, sans aucune intervention de la part du notaire instrumentant, et au prix convenu entre parties, payé en dehors de l'intervention et de la comptabilité du notaire instrumentant.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

105974

Première résolution

Les associés constatent que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Monsieur Davy SPRUNCK, commerçant, né le 12 mai 1980 à Longeville-les-Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny-Lès-Metz, 75 rue Saint André	450 parts sociales
2) Monsieur François CONTET, directeur commercial, né le 23 janvier 1981 à Rosny-sous-Bois (France), demeurant à F-93340 Le Raincy, 3 allée Gambetta.	<u>50 parts sociales</u>
Total	500 parts sociales

Intervention

Est ensuite intervenu aux présentes en sa qualité de gérant de la dite société:

Monsieur Davy SPRUNCK, préqualifié

Le gérant déclare par les présentes accepter la cession dont question au nom et pour compte de la société.

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SPRUNCK, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: EAC/2014/7541. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014083067/58.

(140097081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gathi Succession S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.337.

L'an deux mille quatorze,
le cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés (l'«Assemblée») de «GATHI SUCCESSION S.à r.l. SPF», (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial (SPF) constituée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 171 337), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 05 octobre 2012, sous le numéro 2479 et page 118966.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis le jour de sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne LENTZ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Dissolution anticipée de la société
- 2) Nomination d'un Liquidateur de fixation de ses pouvoirs

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent dix mille (110'000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé actuellement à CENT DIX MILLE EUROS (110'000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «GATHI SUCCESSIONS S.à r.l. SPF».

L'Assemblée décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. CANDIDO-MICHEL, S. GONCALVES, F. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2014. Relation: EAC/2014/7990. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014083069/61.

(140098230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083405/9.

(140098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

AltaFund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082794/10.

(140098066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Domazo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.522.

Par lettre en date du 4 juin 2014, Monsieur Jean LAMBERT, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, a démissionné, avec effet immédiat, de son poste de gérant de classe B de la société Domazo Group S.à r.l. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164522.

Référence de publication: 2014082965/11.

(140098495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**SOMERS Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. JOHIM Luxembourg).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.715.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-first of May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

THERE APPEARED:

- SI Asset Management, a limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.716 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary will remain attached to the present extraordinary general meeting and will be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of JOHIM Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B175.715, incorporated by a deed of Maître Joesph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on February 25th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1077 on May 7th 2013, and whose articles have been changed for the last time on July 29th 2013 by a deed of Maître Joseph Elvinger, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2288 on September 18th 2013 (the "Company").

Said appearing party, represented as above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from "JOHIM Luxembourg" to "Somers Luxembourg";
2. Transfer of the registered office of the Company;
3. Acknowledgment of the change of the address of the class B managers of the Company; and
4. Any other business.

II. Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate name of the Company to "Somers Luxembourg" and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 1.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is “SOMERS Luxembourg” (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the change of professional address of Michael Verhulst and Richard Brekelmans, both class B managers of the Company both having their professional address in 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the change of professional address of Alasdair Younie, class A manager of the Company, having his professional address in 1st Floor, Bermuda Commercial Bank Building, 19 Par-la-Ville Road, Hamilton HM11, Bermuda.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day noted at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SI Asset Management, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.715 («L'Associé Unique»);

dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera attaché à la présente assemblée générale extraordinaire et sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est L'Associé Unique de JOHIM Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.715, et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1077 le 7 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juillet 2013 suivant acte de Maître Joseph Elvinger et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro sous le numéro 2288 le 18 Septembre 2013 (la «Société»).

Cette partie comparante, représentée comme ci-dessus, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de «JOHIM Luxembourg» à «Somers Luxembourg»;
2. Transfert du siège social de la Société;
3. Reconnaissance de la modification de l'adresse des gérants de classe B de la Société; et
4. Divers.

II. En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de en «Somers Luxembourg» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de «SOMERS Luxembourg» (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société vers L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Michael VERHULST et Monsieur Richard BREKELMANS, tous les deux gérants de classe B de la Société ayant comme adresse professionnelle: L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert.

Quatrième résolution

L'Associé Unique constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Alasdair YOUNIE, gérant de classe A de la Société ayant comme adresse professionnelle: 1st Floor, Bermuda Commercial Bank Building, 19 Par-la-Ville Road, Hamilton HM11, Bermuda.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente sont estimés à environ EUR 900,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2014. Relation GRE/2014/2130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014083139/119.

(140098540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Patrimonio Invest S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 187.736.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück

A comparu:

La société à responsabilité limitée IMAGOLUX S.A R.L., No Registre de Commerce: B 102.344, constituée par acte notarié passé par-devant le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 22.6.2004, publié au Mémorial B des Sociétés et associations numéro 1070 du 25.10.2004, ayant son siège social à L-3590 Dudelange, 27 Place de l'Hôtel de Ville;

Ici représentée par son gérant unique Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant technique, né à Esch-sur-Alzette le 26 septembre 1971 (matricule 1971 0926 134), demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de PATRIMONIO INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La Société peut exister avec un seul actionnaire, dans ce cas, les fonctions du Conseil d'Administration peuvent être confiées à une seule personne qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en nom et pour compte de la Société. Ce représentant est soumis aux mêmes obligations et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait pour compte propre. Celle-ci peut révoquer son représentant uniquement en désignant son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte. Les Administrateurs membre de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société Anonyme.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la Société seule, représentée par son Conseil d'Administration.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, par courrier recommandé en voie circulaire ou par mail avec accusé de réception.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social le premier jour du mois de juin de chaque année à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014 La première assemblée générale annuelle se réunira le premier jour du mois de juin 2015 à dix heures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante à l'acte a déclaré souscrire toutes les cent actions représentatives du capital social

La comparante déclare que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) se trouve à disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 850.-.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un, soit Monsieur François BRANDAO SOARES, prénommé, qui est aussi nommé administrateur-délégué:

4. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un; est nommé commissaire aux comptes de la Société la FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse RC 38.136;

5. Le siège de la société est fixé à L - 3590 Dudelange, 27 Place de l'Hôtel de Ville;

6. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

7. Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Dont acte, fait à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François BRANDAO SOARES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 juin 2014. Relation: DIE/2014/7127. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014084040/165.

(140098800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Euro-Getränke A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.919.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083699/9.

(140099024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083700/9.

(140098554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel Venture S.C.A.

Référence de publication: 2014083702/10.

(140098969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Sapphire (Burnley) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.482.723,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.808.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth of May,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

EPISO Holding 15 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.406 and having at the date hereof a share capital of GBP 500,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on May 20th, 2014.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Sapphire (Burnley) Nominee Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of England and Wales and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, and its principal establishment and central administration at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.808 and having at the date hereof a share capital of GBP 14,482,723.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on December 30, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of June 22, 2012, and have been modified for the last time on April 3, 2012 pursuant to a deed of rectification of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1456 of June 12, 2012;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company to c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom, and amendment and restatement of paragraph 3.2 of article 3 of the Articles;

2. Amendment and restatement of paragraph 4.1 of article 4 of the Articles; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom, and to amend and restate paragraph 3.2 of article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

« **3.2.** The Company's registered office is established at c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom, and the Company's principal establishment and central administration are established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 4.1 of article 4 of the Articles which will henceforth read as follows:

« **4.1.** Subject to the provisions of the Act and without prejudice to Article 32 of Table A, the Company may: [...]»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mai,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

EPISO Holding 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.406 et ayant à la date du présent acte un capital social de GBP 500.000,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Sapphire (Burnley) Nominee Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, son établissement principal et administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.808 et ayant à la date du présent acte un capital social de GBP 14.482.723,- (the Company). La Société a été constituée le 30 décembre 2011, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 22 juin 2012, et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 avril 2012 suivant acte rectificatif du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1456 du 12 juin 2012;

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la Société au c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, Royaume-Uni, et modification et reformulation du paragraphe 3.2 de l'article 3 des Statuts;

2. Modification et reformulation du paragraphe 4.1 de l'article 4 des Statuts; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, Royaume-Uni, et de modifier et reformuler le paragraphe 3.2 de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **3.2.** Le siège social de la Société est établi au c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, Royaume-Uni, et l'établissement principal et administration centrale de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler le paragraphe 4.1 de l'article 4 des Statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **4.1.** Sous réserve des dispositions de la Loi et sans préjudice à l'Article 32 du Tableau A, la Société peut: [...]»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de la modification des Statuts sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2014. Relation: LAC/2014/25763. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014083299/114.

(140097589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082795/10.

(140097939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Codebel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.741.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014082937/11.

(140098464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.
